

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 16 février 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

**Présents** : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

**Absente** : Mme VIVIER Laurence.

**Excusée** : Mme CUTILLAS Aurélie.

**Secrétaire de séance** : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2016
2. Ajout d'une question à l'ordre du jour et modification d'un rapport
3. Délibération PLUi
4. Participation au capital – Société Locale du Velay
5. Subvention objet EGLISE : Déposition de Christ en croix et son cadre
6. Subvention objet EGLISE : Christ en croix
7. Cession du bief par la copropriété Le Dordogne- Rue Guillaume CHABALIER
8. Convention de mise à disposition des parcelles AK25 ET 385 –EPF SMAF pour construction du pôle multi-activités
9. Acquisition parcelle AA67 – Lieudit Bois de Lirate
10. Vote du compte de gestion budget annexe « saison culturelle »
11. Nomination d'un Président de séance
12. Vote du compte administratif budget annexe saison culturelle
13. Clôture budget annexe saison culturelle
14. Clôture de la régie crèche
15. Clôture de la régie saison culturelle
16. Budget principal : Virements de crédits de dépenses d'investissement
17. Participation de la commune aux centres aérés, colonies de vacances
18. Présentation et approbation de l'évolution organisationnelle des services de la collectivité
19. Modification de poste : création d'un poste de chef de service de proximité par évolution du poste de responsable du Centre Technique Municipal
20. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

En préambule, Monsieur le Maire soumet deux modifications à l'ordre du jour qui sont adoptées à l'unanimité. D'une part, le projet de délibération portant recrutement du chef de service de proximité a été actualisé; d'autre part, suite à une remarque du Trésor Public le 9 février, il convient de délibérer à nouveau sur l'autorisation donnée à M. le Maire quant au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 afin d'en préciser les montants.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

**En matière d'intercommunalité**, et considérant que la compétence urbanisme est un outil capital pour la commune et son conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

**En matière de développement local**, le Conseil Municipal décide d'entrer au capital de la Société Publique Locale du Velay (SPL) pour un montant global de 10.560 €. Cette adhésion est réalisée en vue de permettre à la SPL d'accompagner la commune sur tout projet d'aménagement de son territoire.

Les décisions suivantes ont été approuvées **en matière foncière** :

- ✓ cession d'une **parcelle du bief rue Guillaume Chaballier** à l'Euro symbolique en vue de valoriser le bief des anciennes tanneries dans le cadre du projet de rénovation du centre bourg ;
- ✓ acquisition de la **parcelle AA67, lieu-dit « Bois de Liratte**» moyennant un prix de 2.700€. Celle-ci présente un intérêt certain tant paysager (implantée dans la vallée du Dolaizon et près du parcours des Chibottes) que patrimonial (chibotte en très bon état, vigne) ;
- ✓ signature avec l'EPF SMAF d'une convention de mise à disposition pour travaux des parcelles cadastrées AK25 et AK 385, dans le cadre du **projet de création d'un pôle multi-activités** pour lequel un permis de construire va être prochainement déposé.

**En matière financière**, le Conseil Municipal :

- ✓ acte la modification du taux de subvention du Conseil Départemental (soit 30% au lieu de 40%) compensée par un subventionnement de la Région à hauteur de 10% portant sur des objets à restaurer inscrits au titre des Monuments Historiques à savoir un «Christ en Croix », objet en bois et la «déposition de Christ en croix » et son cadre, huile sur toile ;
- ✓ autorise M. le Maire à verser la **participation de la Commune aux centres aérés, colonies de vacances** pour les enfants domiciliés sur la commune jusqu'à concurrence de 3.000,00 € avant le vote du budget ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à payer avant le vote du budget des **dépenses d'investissement 2017** dans la limite de 25 % des dépenses ouvertes au budget de l'exercice 2016 soit 125.000€ maximum et ramenées à **20.980€**;
- ✓ autorise des **virements de crédits** entre les opérations figurant sur l'état des restes à réaliser 2016 qui s'établit au total à **328.960,89€**;
- ✓ **clôture la régie de recettes et d'avances du centre multi accueil « Les Pious »** suite à la délibération de la Communauté d'Agglomération du 22 décembre 2015 portant extension de la compétence petite enfance de l'EPCI aux crèches et micro-crèches au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au titre de la clôture de l'exercice 2016 et pour le **budget annexe «saison culturelle »**, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le **compte de gestion 2016** dressé par le comptable public;
- ✓ Vote le **Compte Administratif 2016** : la section de fonctionnement présente au titre de l'exercice 2016 un déficit de 1.418,40€ qui sera repris au budget principal de la Commune lors du vote de son Budget Primitif 2017.

- ✓ **Clôture le budget annexe «saison culturelle»**, mission à présent exercée par la Communauté d'Agglomération du Puy dans le cadre de l'extension de la compétence «*construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*» ;
- ✓ Et par voie de conséquence **clôture la régie de recettes et d'avances** de ce même budget.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines** :

- ✓ Considérant d'une part le départ en retraite le 31 décembre 2016 du responsable du Centre Technique Municipal (CTM) et d'autre part, les transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération, une nouvelle organisation des services doit être mise en place. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a approuvé le **nouvel organigramme des services municipaux** qui s'articule autour de 2 pôles en réponse aux deux enjeux majeurs suivants :
  - Préparer l'avenir en portant une vision prospective pour le territoire,
  - Apporter des réponses aux questions de proximité pour un service public de qualité.
- ✓ Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs en créant un poste de technicien territorial pour occuper la fonction de chef de service de proximité qui doit être précédé de la création d'un poste d'agent de maîtrise afin de permettre le recrutement du chef de service par voie de mutation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.